



• Édito

Chères habitantes, chers habitants,

Avec le retour du printemps, notre village reprend vie. C'est aussi le moment de rappeler une règle importante : **l'utilisation des bonbonnes de CO₂ est interdite**. Ces cartouches, souvent utilisées à tort, représentent un danger pour la santé et un risque pour notre environnement lorsqu'elles sont abandonnées dans la nature. Nous comptons donc sur **la vigilance des parents, la responsabilité des jeunes et le civisme de chacun** pour que notre village reste un lieu sûr, propre et agréable à vivre.

Je profite aussi de cet édito pour rappeler quelques règles simples de civisme qui font la richesse de notre village : **respect du calme, propreté des espaces publics, et solidarité entre voisins**. Ces gestes du quotidien sont essentiels pour vivre ensemble harmonieusement.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement. Profitons pleinement de ce printemps dans le respect et la convivialité.

Bien à vous,

Olivier LECOMTE / Le maire

- Arnaques -



Soyez vigilant face aux **démarchages à domicile**, qui peuvent souvent être des **tentatives d'escroquerie**. **Sachez qu'aucun organisme public ne vous contactera de cette façon**. Méfiez-vous des individus qui se présentent chez vous sans rendez-vous, en particulier si elles sollicitent des informations personnelles ou financières. **En cas de doute, ne signez aucun document et ne donnez aucune information**. Prenez contact avec les autorités compétentes pour authentifier la démarche.

- Chats errants -



La commune organise une campagne de trappage et de stérilisation des chats errants sur l'ensemble du territoire **du 28 juillet au 10 août**.

Objectif : limiter la prolifération des chats errants pour protéger leur santé et préserver l'équilibre de notre environnement.

📢 Merci aux habitants de :

- ✓ Signaler la présence de chats errants auprès de la mairie (par téléphone ou mail)
- ✓ Ne pas nourrir les chats errants durant la période de trappage pour faciliter leur capture
- ✓ Conserver vos chats domestiques à l'intérieur ou les équiper d'un collier ou d'une puce électronique afin d'éviter toute confusion

- ◆ Cette campagne concerne uniquement les chats non identifiés et sans propriétaire.
- ◆ Les chats capturés seront stérilisés, identifiés puis relâchés sur leur lieu de capture, conformément à la réglementation.

🙏 Cette action est menée dans le respect du bien-être animal, avec l'association "Les Chats Mail".



• Retour en images sur le début d'année 2025



3 janvier
Cérémonie des vœux



du 03 février au 03 mars
L'Exp'EAU



17 mai
Concert Gospel à l'église



5 avril
5è Grand prix de la
Municipalité de Jallans



Cérémonie de commémoration
du 8 mai 1945



Cérémonie de commémoration
du 7 juin 1944

- Travaux -



Raccordement
Réseau d'eau -
Rue des Bordes



Travaux
enfouissement
des réseaux à
Jumeaux

La commune de Jallans étend et rénove son réseau d'eau potable. Des canalisations ont été posées, reliant la base aérienne à la Rue du Stade, Rue J. Morisset, et jusqu'à la Rue des Bordes. La mise en service du nouveau réseau a eu lieu début juin.

La municipalité en a profité pour moderniser son réseau incendie, avec la création d'un nouveau poteau incendie (PI), un renouvellement et une mise aux normes.

Les travaux se poursuivent à Jumeaux avec les traversées de voirie et les raccordements des riverains, avant la pose de la canalisation principale. Les réunions de chantier ont lieu chaque jeudi à 14h30.

Merci aux habitants pour leur patience et leur compréhension pendant ces travaux.

• Évènements à venir



Vendredi 20 juin

- Organisé par le Comité des Fêtes
- Informations à suivre prochainement.



Dimanche 20 juillet

- Organisé par le Comité des Fêtes
- Brocante, au stade de Jallans



Fête Nationale à partir de 19 h

- Apéritif offert par la municipalité
- Plateau repas sur réservation
- Animation par "Les Cuivres dans le Vent"
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'artifice



10 octobre à 14h au Foyer rural

- Spectacle de Nelly DUQUESNE
- Goûter dansant

• Commerces ambulants

Boulangerie Lebas



Pain, pâtisseries et épicerie
le **MARDI** et le **JEUDI**

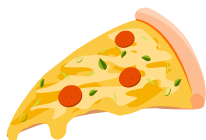


- de 11h à 11h30 devant la **mairie**,
- à 11h35 aux **Sorbiers**
- de 11h40 à 11h50 devant **l'église**.



Les Karioles

Food Truck sur place ou à emporter
le **MARDI SEMAINE IMPAIRE**
de 18h à 22h



Parking de l'école

Pensez à commander :
06.03.08.20.43



La Pizz'A Nico

À partir **de 18h**
le **JEUDI SEMAINE PAIRE**
Devant le foyer rural

Pour vos commandes :
06.40.76.33.17



• Informations pratiques : rappels !



- Déchets verts -



"RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !
Donnons une seconde vie à nos déchets verts."

LE STOCKAGE



Conservez vos déchets verts chez vous.
Un tas de branches sert d'abri aux animaux du jardin.



LE PAILLAGE

Étalez vos déchets au pied de vos plantations.
Ils les nourrissent naturellement, protègent le sol et gardent l'humidité.



LE MULCHING

Laissez l'herbe tondue sur votre pelouse.
Elle restera humide et s'épaissira.



LE COMPOSTAGE

Déposez vos déchets verts dans votre composteur.
Ils fourniront un amendement naturel et gratuit.

- Entretien des trottoirs -

D'après l'arrêté A-31-2017 :

"Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou autre méthode non polluante proposée par le Plan de Gestion Différencié mis en place par la commune.

Toute application de produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public et privé."

- Nuisances sonores -

Les nuisances sonores liées aux travaux de bricolage et de jardinage sont admises :



- les **jours ouvrables** de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- les **samedis** de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les **dimanches et jours fériés** de **10h à 12h**.

Selon le code de santé public (article R 1331-31)

"aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé."

- DECHETTERIE -

Ouverture :

Lundi au Samedi de 9h à 12h45
et de 14h à 17h45.

Le dimanche de 9h à 12h45.



• Être en contact

Ouverture au public :

Lundi de 09h30 à 11h30

Mardi - Vendredi de 16h30 à 18h30

E-mail : mairie@jallans.fr

Tél. : 02 37 45 03 69

MAIRIE DE JALLANS : 12, Rue de la République /// 28200

Internet
www.jallans.fr



Facebook
[@jallans28200](https://www.facebook.com/jallans28200)



PanneauPocket
Ma commune dans la poche !

